

Méthodologie: extractions depuis le 1er février 2023, recherche par mots-clés: saaq, clic, retard, délai, saaqclic

Date événement	Plainte reçue le	# Dossiers	Éléments reliés à SAAQclic	Finalité	Décision
2025-02-25	2025-03-01		La plaignante a effectué un virage interdit et s'est faite intercepter pour cette raison. Le policier a pris ses documents et lorsqu'il est revenu, il lui a mentionné que son permis n'avait pas été payé depuis 2023, ce à quoi elle a fourni l'explication liée à des difficultés avec le système SAAQclic.	3 constats, dont l'un concerne le non paiement des droits et autres frais afférents à la SAAQ.	Refus, car pas de manquement déontologique
2024-10-24	2025-03-02		Le plaignant s'est fait intercepter pour ne pas avoir immobilisé son véhicule tel que prescrit au feu rouge. Il explique aux policiers qu'il n'a pas son permis de conduire en sa possession en raison d'un problème avec la SAAQ, mais qu'il a une lettre officielle signée d'une représentante de la SAAQ qui stipule qu'il a le droit de conduire.	2 constats, dont l'un concerne le fait d'avoir conduit un véhicule sans être titulaire d'un permis, mais ce constat a par la suite été retiré. Véhicule fut également saisi.	Échec en conciliation - refus
2023-09-22	2024-09-08		Le plaignant s'est fait intercepter au volant d'un véhicule, alors que son permis de conduire est suspendu. Ce dernier leur mentionne que son permis est en règle, qu'il s'agit d'une erreur liée à SAAQclic, mais les agentes refusent de contacter la SAAQ pour confirmer la véracité de cette information.	1 constat pour avoir conduit un véhicule alors que son permis est suspendu.	Référé en conciliation

2023-06-29	2023-08-03	██████	La plaignante est interceptée pour une vérification quelconque. À la suite d'un constat non payé, son permis de conduire devait être suspendu et son véhicule ne pouvait pas circuler. Elle explique aux policiers que sa mère s'était déjà présentée à la SAAQ pour régler le tout, mais qu'en raison des délais vécus durant cette période, que la preuve de paiement ne serait pas mise à jour immédiatement dans le système. La SAAQ aurait mentionné qu'elle pouvait présenter la preuve de paiement si elle était arrêtée.	1 constat pour un véhicule remis en circulation.	Échec en conciliation - refus
2025-05-03	2025-05-28	██████	Le plaignant se fait intercepter car sa plaque d'immatriculation est partiellement obstruée. Une enquête au CRPQ a permis de déterminer que le véhicule était sanctionné en raison d'une amende impayée. La policière a intercepté le véhicule et informé le plaignant des motifs de son intervention. Celui-ci a prétendu que l'amende avait été payée et a tenté de le prouver à la policière. Il l'a mise en communication avec sa mère et celle-ci a envoyé des photos de documents de la SAAQ mais les preuves transmises n'étaient pas concluantes.	Le véhicule a été remorqué et des constats ont été émis pour conduite avec véhicule sanctionné, pour avoir troublé la paix, injurié un policier, ne pas avoir présenté son document d'immatriculation et avoir eu une plaque obstruée.	Conciliation à fixer
2023-12-03	2024-08-07	██████	CSR, le plaignant reproche aux policiers d'avoir saisi son véhicule pour raison médicale alors que tous les papiers étaient en règle en plus d'avoir fouillé son coffre.	VR saisi 30 jours et constat remis pour arrêt non effectué et constat pour conduite alors que permis sanctionné pour raison médicale	Échec en conciliation - refus

2025-03-30

2025-04-02



Lors de l'interception de la plaignante, il y a erreur d'affichage au CRPQ, les classes apparaissent sanctionnées médicales.

Véhicule est saisi et constat est remis pour avoir conduit avec un permis sanctionné. Après vérification auprès de la SAAQ, constat est annulé

Refus, car pas de manquement déontologique